

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2026 du conseil de la
Municipalité du Canton d’Arundel tenue à l’hôtel de ville situé au 2, rue du
Village à Arundel.

Lors de l’ouverture de cette séance sont présents :

Le maire Marc Poirier, et la conseillère Chantal Pieters et les conseillers Yves Barrette,
Terence Flanagan, Daniel Fournier et Jonathan Morgan.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

La conseillère Carole Brandt est absente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Marc Poirier, maire et président de la séance, constate le quorum, confirme que
les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les
membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du
Code municipal du Québec, adresse le mot de bienvenue aux personnes
présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il est 17h30.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour

2026-09-155

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette et résolu à l’unanimité des
conseillers présents d’adopter l’ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. RÉOLUTIONS

4.1 Adjudication et autorisation de financement – obtention de rétrocaveuse

**4.2 Embauche poste permanant - chauffeur/ préposé à l'entretien hivernal /
journalier - Reporté**

4.3 TECQ 2024-2028 – 3^e programmation - Annulé

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. RÉOLUTIONS

**4.1 Adjudication et autorisation de financement – obtention de
rétrocaveuse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l’obtention d’une
rétrocaveuse afin de remplacer la rétrocaveuse Caterpillar 416-C acquise en l’an
2000;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public
portant le numéro 2026-TP01 par l’entremise du Système électronique d’appel
d’offres du gouvernement du Québec (SEAO), sous le numéro de référence
20167007, avec possibilité de financement sous forme de crédit-bail, et que trois
soumissions ont été reçues aux prix suivants (avant taxes):

Bossé Québec inc.	215 000,00 \$
Toromont CAT, une division d’Industries Toromont ltée	227 000,00 \$
Longus Équipement inc.	211 712,00 \$

CONSIDÉRANT QUE chacun des soumissionnaires a offert un montant de 20 000,00 \$ (avant taxes) pour le rachat de la rétrocaveuse Caterpillar 416-C actuellement détenue par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU’après analyse de la conformité des soumissions reçues, celle de Longus Équipement inc., au montant de 211 712,00 \$ (avant taxes), constitue la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Longus Équipement inc., par l’entremise de la Banque Nationale du Canada, prévoit un financement sous forme de crédit-bail d’une durée de cinq (5) ans, permettant à la Municipalité d’acquérir l’équipement au terme du bail moyennant une valeur résiduelle de 1,00 \$, conformément au tableau d’amortissement soumis;

CONSIDÉRANT QUE certaines pièces et composantes exigées par la Municipalité, telles qu’identifiées à la page 33 de la soumission, doivent être commandées et que leur délai de livraison, pouvant atteindre huit (8) semaines, pourrait avoir une incidence sur le taux d’intérêt applicable ainsi que sur le tableau d’amortissement proposé par la Banque Nationale du Canada;

2026-09-156 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Terence Flanagan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de :

ADJUGER en faveur de Longus Équipement inc. le contrat pour la fourniture d’une rétrocaveuse, conformément à sa soumission au montant de 211 712,00 \$ (avant taxes) et le rachat de la rétrocaveuse Caterpillar 416-C au montant de 20 000,00\$ (avant taxes);

AUTORISER l’obtention de ladite rétrocaveuse au moyen d’un contrat de crédit-bail d’une durée de cinq (5) ans auprès de la Banque Nationale du Canada, conformément aux conditions de financement soumises dont valeur résiduelle pour fin d’achat en fin de contrat de un dollar;

AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Philip Toone, à finaliser les modalités du contrat de crédit-bail, à effectuer toute démarche requise à cette fin et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction;

AFFECTER le produit du rachat de la rétrocaveuse Caterpillar 416-C, soit la somme de 20 000,00 \$, à la réduction du montant financé dans le cadre du crédit-bail;

QUE les versements exigibles en 2026 en vertu du contrat de crédit-bail soient financés à même le surplus non affecté de la Municipalité;

QUE les versements subséquents soient financés à même les revenus généraux provenant de la taxation foncière.

4.2 Embauche poste permanent – Chauffeur/préposé à l’entretien hivernal / journalier

Reporté

4.3 TECQ 2024-2028 – 3^e programmation

Annulé

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu:

2026-09-157 QUE la séance soit levée à 17h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Marc Poirier, maire

(S) Philip Toone, Directeur général / greffier-trésorier